



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 mars 2021

Elisabeth Borne et Marlène Schiappa réunissent le premier comité de pilotage sur l'insertion professionnelle des étrangers

La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté ont réuni, ce matin rue de Grenelle, le comité de pilotage sur l'insertion professionnelle des étrangers. Les deux ministères, le service public de l'emploi et l'office français de l'immigration et de l'insertion, joignent leurs forces pour anticiper les arrivées des déplacés ukrainiens, calibrer au mieux les programmes d'accompagnement vers l'emploi (spécifiques aux actifs étrangers ou de droit commun) et vers la formation pour être en capacité d'apporter une réponse rapide et adaptée à leurs besoins.

Dans le contexte de déplacement massif de populations ayant fui la guerre en Ukraine, le Conseil de l'UE a décidé d'actionner le dispositif exceptionnel de protection temporaire prévu à l'article 5 de la directive du 20 juillet 2001. Dans ce cadre, les bénéficiaires de la protection temporaire bénéficient en particulier d'une autorisation immédiate de travailler.

Amplifier les dispositifs existants et en faciliter l'accès

Pour favoriser l'insertion professionnelle, **le Gouvernement va renforcer la mobilisation à court et moyen terme de l'ensemble des acteurs et des actions pour assurer l'adéquation entre les besoins des personnes arrivées d'Ukraine et les offres d'emploi ou de formation.** Parmi les actions évoquées lors de ce comité de pilotage :

- **Mobiliser le service public de l'emploi**, Pôle emploi et les missions locales et tous les acteurs économiques (entreprises et branches professionnelles) et utiliser notamment la plateforme parrainage.refugiés.info pour mettre en visibilité l'offre de soutien.
- **Mettre en visibilité, faciliter l'accès et renforcer l'offre de formation** en lien avec les Régions et notamment l'offre de formation linguistique à visée professionnelle

- **Amplifier les dispositifs de droit commun existants** (formation en situation de travail, Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes, contrats aidés, insertion par l'activité économique, etc.) et les adapter ou les compléter pour répondre aux besoins spécifiques des déplacés ukrainiens.

Une feuille de route conjointe sera définie dans les prochains jours.

Examiner les modalités de déploiement et de développement du programme AGIR

Le programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR) qui sera lancé au mois de juin 2022, va permettre d'offrir un accompagnement vers l'emploi et vers le logement plus systématique des réfugiés, et de mieux coordonner les acteurs et les dispositifs de droit commun ou les solutions spécialisées adaptées aux besoins des personnes. Le référent de parcours AGIR aura un réel rôle de « facilitateur » de parcours qui sera précieux pour les personnes accompagnées mais également pour les services de l'Etat et le service public de l'emploi. Les ministères du Travail (à hauteur de 25%), du Logement (à hauteur de 25%) et de l'Intérieur (à hauteur de 50%) contribueront au financement de ce programme, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2026.

Elisabeth Borne : « *Dans le contexte de déplacements massifs des personnes fuyant la guerre en Ukraine, il est important de nous mobiliser dès maintenant pour accueillir dans de bonnes conditions ces réfugiés. Les enjeux de l'insertion professionnelle ne se poseront que dans quelques semaines, mais il est essentiel de coordonner notre action et de s'engager sans attendre sur des solutions renforcées pour leur permettre d'accéder au marché du travail ou à la formation.* »

Marlène Schiappa : « *La protection temporaire offerte aux Ukrainiens leur ouvre le droit de travailler sans délai. Le bon accueil de ces populations en France passe par leur insertion professionnelle. Avec Elisabeth Borne, nous mobilisons toutes les parties prenantes – administrations, entreprises et branches – pour leur permettre d'accéder le plus rapidement possible au marché du travail* ».

Contact presse Cabinet Marlène SCHIAPPA

Tél : 01 40 07 21 74

Mél : sec.pressecabmindel@interieur.gouv.fr

Contact presse Cabinet Elisabeth BORNE

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr